

# Athéna Plus Août 2018

**Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

- **Isin** : XSI787705356

(1) Notations de crédit au 11 juin 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère publicitaire

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :**  
**DU 28 JUIN 2018 AU 16 AOUT 2018**  
**(pouvant être clôturée sans préavis)**

## POINTS CLÉS

Athéna Plus Août 2018, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- Un remboursement anticipé automatique possible du capital chaque trimestre, à partir du 4ème trimestre<sup>(2)</sup>, majoré d'un gain potentiel de 2 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 8 %<sup>(1)</sup> par an) dès lors que l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation trimestrielle<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,76 %<sup>(3)</sup>);
- À l'échéance des 10 ans :
  - un remboursement avec gain de 2 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 8 %<sup>(1)</sup> par an), dès lors que l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.
  - un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> si l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.
  - une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice, si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.

**Le produit « Athéna Plus Août 2018 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(2)</sup> ou à l'échéance le 23 août 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- **Objectif de gain de 2 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 8 %<sup>(1)</sup> par an) :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle<sup>(2)</sup> ou finale<sup>(2)</sup>, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance :** dès lors que l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 2 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé, soit un gain de 8 %<sup>(1)</sup> par an depuis la date de constatation initiale<sup>(2)</sup>, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- **L'indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

A la date de constatation initiale, le 16 août 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Aux dates de constatation trimestrielle pour le remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, **l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>	+	Un gain de 2 % <sup>(2)</sup> par trimestre écoulé soit 8 % <sup>(2)</sup> par an depuis la date de constatation initiale <sup>(1)</sup>
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,01 %<sup>(3)</sup> et 6,76 %<sup>(3)</sup> selon le trimestre du remboursement

- Sinon, si, à l'une de ces dates, **l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 16 août 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, **l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 23 août 2028 :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>	+	Un gain de 80 % <sup>(2)</sup> soit un gain de 2 % <sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale <sup>(1)</sup>
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel net de 4,98 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 %**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 23 août 2028 :

L'intégralité du capital <sup>(2)</sup>
---

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 23 août 2028 :

Le capital diminué de la baisse de l'indice <sup>(2)</sup>
--

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

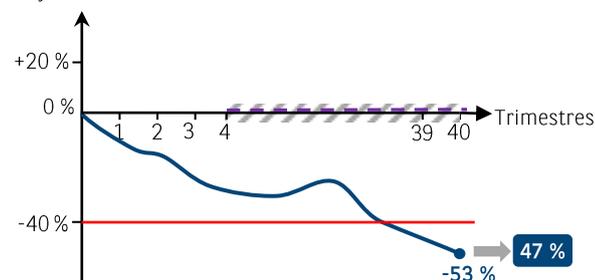
## ILLUSTRATIONS

● Niveau de l'indice par rapport à son niveau initial  
 - - - Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

//// Période de constatation trimestrielle  
 ■ Pourcentage du capital remboursé  
 — Seuil de perte en capital à l'échéance

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice



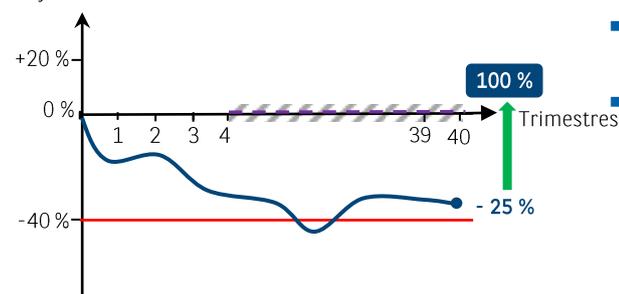
- **Trimestres 1 à 3** : le remboursement anticipé automatique n'est activable qu'à partir du trimestre 4, ainsi, quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : aux dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(2)</sup> - 53 % = **47 % du capital<sup>(2)</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -8,18 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'indice égal à -7,25 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice

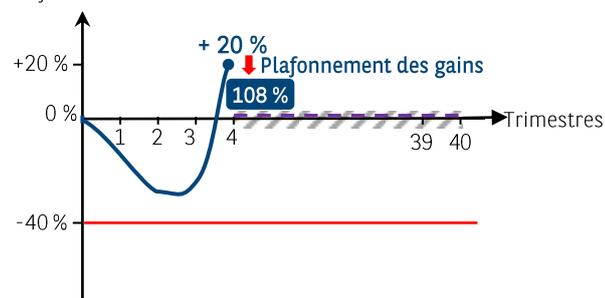


- **Trimestres 1 à 3** : le remboursement anticipé automatique n'est activable qu'à partir du trimestre 4, ainsi, quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : aux dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain. L'intégralité du capital est donc remboursée.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -1 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,83 %).

### SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION DU TRIMESTRE 4<sup>(1)</sup>

Performance de l'indice



- **Trimestres 1 à 3** : le remboursement anticipé automatique n'est activable qu'à partir du trimestre 4, ainsi, quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4** : à la 1ère date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit est remboursé automatiquement par anticipation avec gain.

**Montant remboursé** : intégralité du capital<sup>(2)</sup> + (4 x 2 %<sup>(2)</sup>) = 108 %<sup>(2)</sup> du capital, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 6,76 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à 20 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> ou à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 2 %<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé.

**Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR

L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR sont :

- L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
- Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'indice**
- L'indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est de 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière
- L'indice est rebalancé chaque trimestre, en février, mai, août et novembre.

La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR représente 2,50 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.

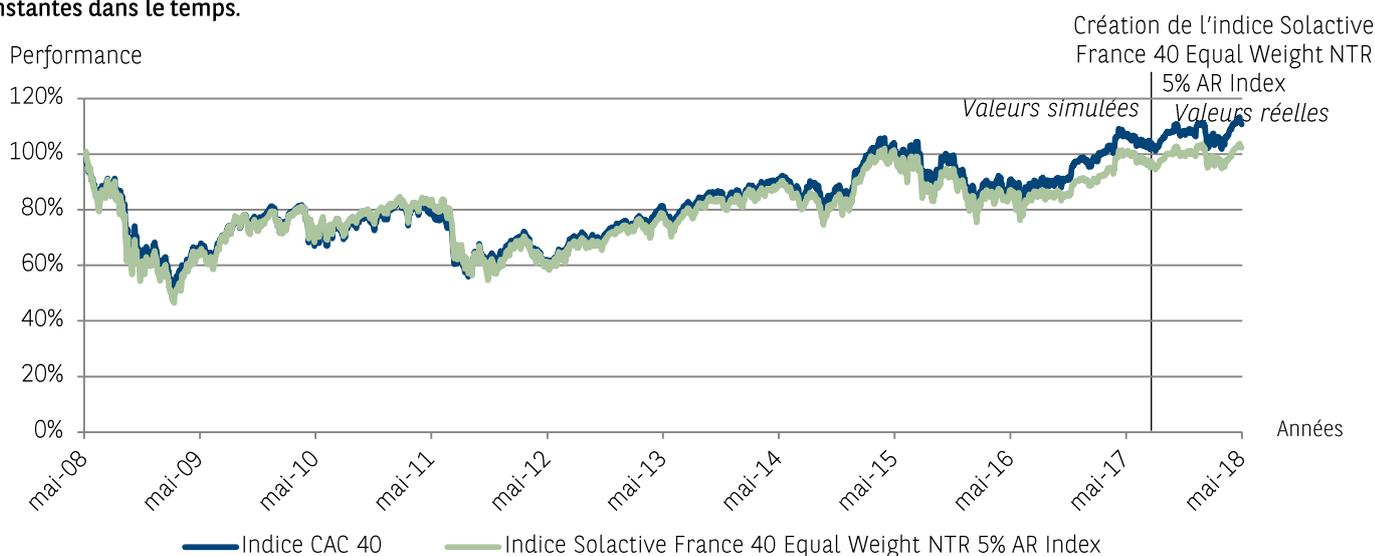
L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40 est en moyenne de 2.94% par an sur les dix dernières années contre 5% pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42>

## Performances simulées et historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR **sont fondées sur des valeurs simulées** du 29 mai 2008 au 26 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 27 juin 2017 (date de création de l'indice) au 10 juin 2018.

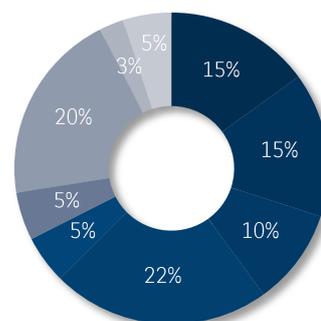
**Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**



Source: Bloomberg le 11 juin 2018

## PERFORMANCES CUMULÉES ET RÉPARTITION SECTORIELLE AU 11 JUIN 2018

Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index	1,91 %	1,47 %	29,98 %	2,24 %
CAC 40	3,31 %	7,22 %	36 %	10,71 %



- Services aux consommateurs
- Technologies
- Santé
- Biens industriels
- Services aux collectivités
- Finance
- Biens de consommation
- Pétrole & gaz
- Télécommunications

Source : Bloomberg, le 11 juin 2018

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice **Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR** et donc à l'évolution du marché français.
- **Risque découlant de la nature du support** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie uniquement, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	XS1787705356
Forme juridique	EMTN, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Commercialisation	Du 28 juin 2018 au 16 août 2018
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du Montant de l'Émission. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Garantie en capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>
Sous-jacent	Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR (Bloomberg: SOFRANCE Index)
Date d'émission	28 juin 2018
Date de constatation initiale	16 août 2018
Dates de constatation trimestrielle pour le remboursement anticipé automatique	16 août 2019 (trimestre 4), 18 novembre 2019 (trimestre 5), 17 février 2020 (trimestre 6), 18 mai 2020 (trimestre 7), 17 août 2020 (trimestre 8), 16 novembre 2020 (trimestre 9), 16 février 2021 (trimestre 10), 17 mai 2021 (trimestre 11), 16 août 2021 (trimestre 12), 16 novembre 2021 (trimestre 13), 16 février 2022 (trimestre 14), 16 mai 2022 (trimestre 15), 16 août 2022 (trimestre 16), 16 novembre 2022 (trimestre 17), 16 février 2023 (trimestre 18), 16 mai 2023 (trimestre 19), 16 août 2023 (trimestre 20), 16 novembre 2023 (trimestre 21), 16 février 2024 (trimestre 22), 16 mai 2024 (trimestre 23), 16 août 2024 (trimestre 24), 18 novembre 2024 (trimestre 25), 17 février 2025 (trimestre 26), 16 mai 2025 (trimestre 27), 18 août 2025 (trimestre 28), 17 novembre 2025 (trimestre 29), 16 février 2026 (trimestre 30), 18 mai 2026 (trimestre 31), 17 août 2026 (trimestre 32), 16 novembre 2026 (trimestre 33), 16 février 2027 (trimestre 34), 17 mai 2027 (trimestre 35), 16 août 2027 (trimestre 36), 16 novembre 2027 (trimestre 37), 16 février 2028 (trimestre 38), 16 mai 2028 (trimestre 39)
Dates de remboursement anticipé automatique	23 août 2019 (trimestre 4), 25 novembre 2019 (trimestre 5), 24 février 2020 (trimestre 6), 25 mai 2020 (trimestre 7), 24 août 2020 (trimestre 8), 23 novembre 2020 (trimestre 9), 23 février 2021 (trimestre 10), 24 mai 2021 (trimestre 11), 23 août 2021 (trimestre 12), 23 novembre 2021 (trimestre 13), 23 février 2022 (trimestre 14), 23 mai 2022 (trimestre 15), 23 août 2022 (trimestre 16), 23 novembre 2022 (trimestre 17), 23 février 2023 (trimestre 18), 23 mai 2023 (trimestre 19), 23 août 2023 (trimestre 20), 23 novembre 2023 (trimestre 21), 23 février 2024 (trimestre 22), 23 mai 2024 (trimestre 23), 23 août 2024 (trimestre 24), 25 novembre 2024 (trimestre 25), 24 février 2025 (trimestre 26), 23 mai 2025 (trimestre 27), 25 août 2025 (trimestre 28), 24 novembre 2025 (trimestre 29), 23 février 2026 (trimestre 30), 25 mai 2026 (trimestre 31), 24 août 2026 (trimestre 32), 23 novembre 2026 (trimestre 33), 23 février 2027 (trimestre 34), 24 mai 2027 (trimestre 35), 23 août 2027 (trimestre 36), 23 novembre 2027 (trimestre 37), 23 février 2028 (trimestre 38), 23 mai 2028 (trimestre 39)
Date de constatation finale	16 août 2028 (trimestre 40)
Date d'échéance	23 août 2028 (trimestre 40)
Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters XS1787705356=BNPP, Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Thomson Reuters, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 11 juin 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## AVERTISSEMENT

Athéna Plus Août 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 28 juin 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. **L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou sur [www.eqdpo.bnpparibas.com/XS1787705356](http://www.eqdpo.bnpparibas.com/XS1787705356)**

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG. Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

10, rue de la Pompe – 75116 Paris  
01.84.25.55.50  
[contact@i-kapital.fr](mailto:contact@i-kapital.fr)  
<http://www.i-kapital.fr/>

**KAPITAL**  
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT